

Image not found or type unknown



congé d'ancienneté convention 66

Par **zerta**, le **20/06/2019** à **09:52**

Bonjour, je suis salarié a temps plein en cdi depuis le 31 aout 2009 dans une association (convention 66). Au vacances de la toussaint, je souhaitais prendre mes 4 jours d'ancienneté vu que ça fait 10 ans passée que je serais dans l'entreprise. Mon chef de service me dit que je n'y ai pas droit vu que je suis arrivé en aout 2009 . Qu'en est t'il?

Merci beaucoup